

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le vingt-cinq février précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 24

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Claire BARRIN à Graziella POURROY-SOLARI, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON

Absents : 3

Stéphane BESSON, Nathalie BULEUX, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Sébastien BRIAND

## [DEL2026-018 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026](#)

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Vu l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales prévoyant un aménagement des règles de calcul du quorum dans les assemblées délibérantes, pour en décompter les élus soumis aux obligations de déports ;

Vu l'article L1111-6 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-079 du 28 novembre 2023 portant approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu le contrat d'engagement républicain produit par les associations à l'appui de leur demande de subvention ;

Vu l'avis de la Commission Subventions et du Bureau du 17 février 2026 ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 24 février 2026 ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'examiner l'attribution et les montants de subventions au titre de l'année 2026 telle que proposées par la Commission Subventions et le Bureau sur le tableau en annexe.

Conformément à l'article L1111-6 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé aux élus communautaires siégeant au conseil d'administration d'une association susvisée au titre de la communauté de la communauté et/ou à titre personnel de faire acte de déport.

<b>JEUNESSE ET SPORT</b>	<b>189 055 €</b>
Aravis Ski Compétition	450 €
Club des Sports de La Clusaz	16 590 €
Ski Club du Grand-Bornand	7 710 €
Foyer de Ski de Fond du Grand-Bornand	2 520 €
Club des Sports de Manigod	3 195 €
Détection Ski Alpin de Thônes	2 100 €
Club des Sports des Villards-sur-Thônes	2 790 €
Ski Club Saint-Jeandin	2 895 €
Ski Club de Thônes	1 690 €
Aravis Natation	2 115 €
Thônes Natation	1 305 €
Football Club de Thônes	10 140 €
Football Club des Aravis	6 900 €
Football Club Dingy Saint Clair	1 680 €
Aikikai de Thônes	180 €
Archers de la Vallée de Thônes	540 €
Centre Equestre de Thônes	4 440 €
Club Alpin Français (CAF) des Aravis	6 000 €
Golf Club des Aravis	1 665 €
Association Sportive Féminine de Thônes dite Club féminin	1 860 €
Gym Thônes Vallée	9 000 €

Judo Club des Aravis Omnisports	4 560 €
Bassin Annecy Aravis Rugby Club (BAAR Thônes)	3 660 €
Société de Pêche de Thônes - Aravis	1 080 €
Tennis Club de Thônes	4 545 €
Tennis Club du Grand-Bornand	1 500 €
Tennis Club Saint Jean de Sixt	1 710 €
Thônes Aravis Volley-Ball	695 €
Thônes Basket	9 240 €
Thônes Handball	3 000 €
Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes dont : - Frais de fonctionnement - Convention Territoriale Globale (CTG) - Poste jeunesse - Espace de vie social – Tribu des Aravis - 50 ans du Foyer	40 740 € 13 500 € 7 000 € 3 000 € 2 000 €
Foyer du Parmelan	2 500 €
Centre d'animation du Bouchet-Serraval	1 500 €
Alex Echechs	420 €
Aravis HAL-FA Haltérophilie Force athlétique	180 €
Escrime Aravis	2 460 €

Mme Graziella POURROY-SOLARI et M. Philippe ROISINE ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions « Jeunesse et Sport » pour l'année 2026 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2026 ;

ÉCOLES DE MUSIQUE	342 103 €
Centre de Pratique Musicale de Thônes : - Frais de fonctionnement - Interventions en milieu scolaire hors Orchestre à l'école	141 600 € 59 903 €
Ecole de Musique des Aravis : - Frais de fonctionnement - Interventions en milieu scolaire hors Orchestre à l'école	121 200 € 19 400 €

Mmes Danièle CARTERON, Odile DELPECH-SINET, Chantal PASSET et M. Didier THEVENET n'ont pas pris part au vote.

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions en faveur des écoles de musique pour l'année 2026 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2026.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	6 000 €
Association des Producteurs Fermiers de Chevrotin	3 000 €
Union des Producteurs de Reblochon Fermier (UPRF)	3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions « Développement économique » pour l'année 2026 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2026.

AGRICULTURE	5 500 €
Service de remplacement de Thônes	5 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions « Agriculture » pour l'année 2026 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2026.

SOLIDARITÉ	61 980 €
ADMR Haute Vallée du Borne et Aravis	11 000 €
ADMR des Vallées de Thônes	14 700 €
SSIAD ADMR Tournette Aravis	5 000 €
Banque Alimentaire de Haute-Savoie	2 880 €
Espace Familles " Grand pas petit pas" - Projet Bambineries	3 000 €
LIVE Loisirs Identiques Vacances Ensemble	1 500 €
Mission Locale Jeune Bassin Annécien (MLJBA)	8 900 €
Opération Nez Rouge (ONR 74)	500 €
Secours populaire des Vallées de Thônes	9 000 €
Une vieillese en Or	1 600 €
Secours en montagne Tournette - Aravis	2 700 €
Maitres chiens avalanches Aravis	1 200 €

M. Philippe ROISINE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions « Solidarité » pour l'année 2026 comme présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2026.

CULTURE ET PATRIMOINE	13 200 €
Association des Vergers de la Vallée de Thônes	5 000 €
Foyer d'Animation et de Loisirs Thônes - Rencontre Film des Résistances	5 000 €
Généaravis	600 €
Université Populaire du Pays de Thônes et Aravis	600 €
Conciliateurs de justice Cour d'appel de Chambéry	500 €
Le Paret de Manigod	500 €
Les Amis du Val de Thônes	1 000 €

Mme Graziella POURROY-SOLARI et M. Philippe ROISINE ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le montant et l'attribution des subventions « Culture et patrimoine » pour l'année 2026 comme présentées ci-dessus ;
- S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2026.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Sébastien BRIAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sébastien Briand".

*Délibération transmise en Préfecture le 11 mars 2026*  
*Publiée le 11 mars 2026*